



Studeffi choisit le LNE pour sa qualification en tant que prestataire d'audit énergétique

Fondé en 2010, Studeffi est un cabinet de conseils et d'ingénierie en gestion de l'énergie.

Sa spécificité est de proposer à ses clients un accompagnement pragmatique et global dans leur démarche de réduction de consommation et de facturation d'énergie. Les prestations sont très transversales et vont de l'optimisation contractuelle jusqu'aux conseils dans la mise en œuvre de solutions, en passant par les audits énergétiques. Studeffi a également développé une plateforme web, Studeo, permettant un suivi des données de consommations (kWh) et de facturations (€) en collectant la « Data » directement auprès des acteurs de l'énergie, allant des distributeurs jusqu'aux fournisseurs.

Co-gérant et fondateur de l'entreprise, Nicolas Tachot pilote depuis 2015 la qualification de Studeffi en tant qu'auditeur énergétique réglementaire. Il revient sur les raisons du choix de cette qualification et les

bénéfices retirés, dans un secteur concurrentiel en pleine expansion.

« Impartial et indépendant, Studeffi s'est doté d'une charte de neutralité et de confidentialité et refuse tout partenariat avec des fournisseurs d'énergie. En effet, nos clients ont compris que certains acteurs étaient à la fois juges et parties. Or le domaine de l'énergie est complexe : ce positionnement de facilitateur et vulgarisateur est de plus en plus sollicité par les PME et même les grands groupes.

Récemment, nous avons formalisé notre positionnement atypique à l'aide de notre système de gestion de l'énergie (SGE) : une version allégée du système de management de l'énergie (SME) issu de la norme ISO 50001. Ce SGE nous permet d'aborder la question de l'énergie dans sa globalité au sein des PME qui souhaitent mettre en place une gestion de l'énergie efficiente. Nous réalisons un « pré-audit » sur site en déroulant chacune des thématiques du SGE et en visitant les installa-

tions. A l'issue de cette interview, nous restituons les axes d'améliorations identifiés et proposons à nos clients un accompagnement adapté à leur situation d'origine et à leurs objectifs (€ et/ou kWh). »

■ Un nouveau contexte réglementaire

Tout d'abord, le 24 novembre 2014, la qualification des prestataires d'audits énergétiques par un organisme accrédité est devenue obligatoire.

Ensuite, l'obligation de réaliser un audit énergétique pour les entreprises de plus de 250 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires hors taxe annuel de plus de 50 millions d'euros ou un total de bilan supérieur à 43 millions d'euro, à l'exception des entreprises certifiées ISO 50001, est entrée en vigueur le 5 décembre 2015.

■ Un savoir-faire éprouvé chez Studeffi

« Studeffi proposait déjà des audits énergétiques répondant à des critères de qualité élevés avant que la réglementation n'impose une qualification. Nous avons par exemple mené des audits énergétiques répondant au cahier des charges de l'ADEME, imposant le respect de bonnes pratiques, dans le cas de clients accompagnés et financés par cet établissement. Nous étions donc rompus aux exigences élevées que requiert ce domaine en termes d'expertise, d'expérience et de compétence.

Aussi, lorsque la réglementation est entrée en vigueur, Studeffi a décidé sans hésitation de se faire qualifier. »

■ Les atouts du LNE et de l'audit sur site

« Nous avons choisi le LNE car il est le seul organisme proposant une qualification effectuée sur la base d'interventions annuelles dans les locaux de l'entreprise. Le prix de la prestation est certes plus élevé, mais je souhaitais profiter de la venue d'un auditeur externe qui, au travers de ses questions, allait nous permettre de nous améliorer, de nous structurer et nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue. En effet, l'audit sur site présente de nombreux avantages, très concrets.

Lorsque l'auditeur nous interroge, nous devons démontrer la conformité et la qualité de nos solutions, ce qui nous permet de structurer notre méthodologie, d'argumenter et d'échanger avec l'auditeur sur les améliorations possibles à apporter, ce qui n'est pas possible dans le cadre d'un audit documentaire. La démarche d'audit annuel est exigeante car elle nous impose d'être irréprochables.

Outre une analyse critique sur la qualité de notre prestation, l'audit nous apporte également indirectement un certain nombre d'informations et axes de progression. Du coup, nous profitons de la venue de l'auditeur pour enrichir nos solutions et faire progresser la qualité de notre

prestation. Nous ne le percevons pas comme une contrainte mais comme une aide à nous perfectionner.

L'autre aspect intéressant est la périodicité de l'audit. En effet, le fait qu'il soit mené tous les ans crée non seulement un rythme et une dynamique nous poussant à nous améliorer mais nous impose aussi de respecter au quotidien les exigences qualité réglementaires et normatives, et ainsi de ne pas dériver.

À titre d'exemple, lors de nos premiers audits, un axe d'amélioration a été émis sur notre démarche de veille réglementaire. Nous avons décidé d'entreprendre le travail nécessaire pour améliorer notre outil de veille réglementaire, et aujourd'hui, à l'issue du dernier audit, c'est devenu un point fort. Notre connaissance de la réglementation énergétique s'est étoffée et nous sommes plus à même de suivre les projets d'évolutions réglementaires et ainsi d'anticiper les solutions à venir.

Là encore, le fait que l'auditeur ait identifié le problème lors de sa venue sur place n'a pas eu le même impact que s'il nous avait demandé à distance une documentation comme dans un audit documentaire. Les auditeurs LNE ont une technicité et une approche pragmatique, ils ont une connaissance exhaustive de la réglementation dans le domaine de l'efficacité énergétique et savent prendre le recul nécessaire

par rapport à nos réponses. Ils ne sont pas là pour cocher des cases mais pour comprendre comment nous travaillons et vérifier notre maîtrise des outils et méthodologies normatives.

Ainsi, les audits de suivi permettent de voir comment les non conformités ont été traitées et nous procurent une sérénité par rapport aux livrables que nous fournissons aux clients. »

■ Une opportunité de s'améliorer et de se différencier

« En conclusion, non seulement cette prestation nous apporte un cadre pérenne d'amélioration continue, mais aussi une confiance dans notre méthode de fonctionnement, ce qui représente un vrai bénéfice. Nous avons d'ailleurs décidé d'intégrer cette qualification dans notre charte de neutralité et de confidentialité, précisant que Studeffi s'engage à se faire auditer une fois par an, et c'est un facteur de différenciation et un argument commercial fort vis-à-vis de nos prospects. »

Studeffi
44, avenue Bartholdi
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 27 26 21
www.studeffi.com



Laboratoire national de métrologie et d'essais
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris cedex 15 - www.lne.fr
Tél.: 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37 - E-mail : info@lne.fr